

Fait le 23/02/2016

Portage de repas

Le CCAS de Villeneuve-lès-Maguelone propose un service de livraison de repas équilibrés à destination des personnes âgées en perte d'autonomie (bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie) et des personnes handicapées (bénéficiaires de prestation de compensation) résidant sur la commune.

Ainsi, le service Portage de repas propose un repas chaque midi du lundi au vendredi, avec la possibilité de livrer un repas froid le vendredi pour le samedi et dimanche.

Chaque jour, trente-cinq repas au maximum sont réalisés par les cuisines de l'EHPAD et sont livrés à domicile entre 10h30 et 12h15 par des agents municipaux.

Le coût est de 7 euros par repas.

Les aides comme l'APA ou l'aide sociale sont déduites directement de la facture.

Les menus sont élaborés à la semaine et communiqués aux personnes qui en prennent connaissance. Le régime alimentaire sans sel peut être pris en compte.

Depuis le mois de juillet 2004, ce service fonctionne en liaison froide afin de respecter des critères d'hygiène très stricts.

Aucun repas ne peut être livré en l'absence des personnes, les repas retournent alors dans la cuisine de l'EHPAD. Pour éviter la facturation, les bénéficiaires de cette prestation doivent avertir l'avant-veille (48h) d'un retard ou trouver une solution de dépannage (voisin, famille...).

Pour en bénéficier, les personnes ou leur famille doivent en faire la demande auprès du service social du CCAS. Lors de l'inscription, les personnes remplissent une fiche de renseignements permettant, en cas de besoin, de pouvoir joindre leurs proches ou les associations d'aide à domicile.

Elles s'inscrivent au minimum pour deux repas par semaine.

En moyenne, quarante personnes sont inscrites à ce service. En fonction des places disponibles, elles peuvent être inscrites sur une liste d'attente et nous les contactons dès que possible.

Nous nous efforçons d'être au plus près de la demande, en fonction des disponibilités.

Le passage quotidien à domicile permet de maintenir une certaine vigilance, d'être présent auprès des plus fragilisées et d'être réactif le cas échéant.

De plus, afin de réaffirmer la présence du service social en se représentant comme personne ressource, un travailleur social effectue ponctuellement des visites à domicile durant la livraison des repas aux bénéficiaires. Cette démarche vise à être au plus près des personnes fragiles ainsi que de repérer les éventuelles situations problématiques qu'elles rencontreraient. Si besoin, un rendez-vous sera fixé.